

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 février 2015

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2553)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 203

présenté par

M. Ollier, M. Goasguen, M. Morel-A-L'Huissier, M. Bénisti, M. Mathis, M. Guillet, M. Fenech,
M. Herbillon, M. Myard, M. Gilard, M. Daubresse, M. Poisson et M. Kossowski

ARTICLE 17 SEPTDECIES

À l'alinéa 265, supprimer les mots :

« fixée au titre des exercices 2016 à 2020, »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.